L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 3 FEVRIER 1851.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Librairie.

NOUVELLE-ORLEANS :
LUNDI MATIN, 3 FEVRIER.

AVIS JUDICIAIRES.

No. [illegible].—ACTE—Relatif à la publication des avis dans la paroisse d'Orléans.

SECTION 1re—*Il est décrété, &c.*—Qu'à dater du premier janvier mil huit cent cinquante-un, tous avis qui seront publiés dans la paroisse d'Orléans en vertu d'aucune loi, ordre de Cour ou ordonnance municipale, devront être en français et en anglais, pour le nombre de fois et pendant le temps mentionnés par les lois existantes, dans un ou plusieurs journaux, le choix desquels appartiendra au défendeur dans les cas de saisies et ventes, aux parties intéressées dans les autres cas, ou au sheriff ou tout autre officier, selon le cas, lorsque le défendeur ou les autres parties intéressées manqueront ou négligeront de faire leur propre choix. Bien entendu que tous les avis en français seront insérés dans un journal qui se publie en français et en français.

2e—Et que ce *acte de plus décrété, &c.*—Que toutes lois et parties de lois contraires au présent acte sont et demeurent abrogées.

Approuvé 20 février 1850.

JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'État de la Louisiane.

Pour les avis judiciaires, voir la seconde page.

LA MAISON DE COUR.

Nous avons rapporté l'autre jour les détails du commencement d'incendie qui a eu lieu à la maison de Cour et qui aurait probablement eu des suites désastreuses s'il n'était déclaré pendant la nuit. Le juge Larue s'est ému de cette quasi catastrophe, et a ordonné immédiatement au grand jury d'examiner le bâtiment et de lui présenter un rapport. Voici le résultat de l'examen du grand jury, tel que le rapporteur l'a soumis à la Première Cour de District dans une courte note adressée au juge :

A l'Honorable John C. Larue, Juge de la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Le grand jury rapporte respectueusement, sur la requête de Votre Honneur, il a ce matin inspecté avec soin l'édifice où sont situées les Cours, et il demande la permission de rendre compte du résultat de son inspection.

C'est à regret qu'il se voit obligé de dire qu'il a trouvé l'édifice dans une condition très précaire, et tout à fait hors d'état de servir de Maison de Cour, les chambres en sont trop basses, dans quelques unes des salles il n'y a même pas de cheminée, il n'y a que des poêles, dont les tuyaux traversent les planchers et sont de la nature les plus propres à causer un danger quand on y fait du feu; aussi, cet état de choses a-t-il déjà été cause que le feu a pris dans un lieu à l'édifice.

Lorsqu'il réfléchit au grand nombre d'archives et d'autres papiers importants, qui contiennent les titres de plusieurs millions de propriétés, et qui sont déposées dans ces Cours, le grand jury ne peut retenir son étonnement et le recours, s'empêcher de condamner la bâtisse, qui est logée si contiguë de la maison de Cour. Il recommande en conséquence, dans l'intérêt public et pour la sûreté publique, qu'on se prononce sur la construire tout exprès un édifice convenable et à l'épreuve du feu, et qu'en attendant il est indispensable qu'on remplace tous les poêles par de bonnes et solides cheminées.

Notre Palais de Justice est donc condamné. C'est bien, mais nous espérons que si l'on se décide à en construire un nouveau bâtiment on le placera dans la Première Municipalité. Les Cours ont toujours été dans les limites de l'ancienne ville et aucune raison ne saurait justifier une dérogation à la coutume. Nous avons justice, et il faut que les tribunaux nous restent. C'est avant tout une question de justice et de équité.

CONSEIL-GENERAL.

Le maire avait convoqué pour samedi les membres du Conseil-General afin de leur soumettre les résolutions des aldermen de la municipalité au sujet de la ferme des deux marchés de l'ancienne Place d'Armes. Les aldermen étant peu nombreux que ceux qui avaient répondu à l'appel du maire, la séance a été ajournée.

ADDITIONS DANS LA 2me MUNICIPALITÉ.

Nos voisins de la 2e municipalité ont aujourd'hui plusieurs mandataires à nommer. Il ont jusqu'à dans un court intervalle leur voyer, M. Dupuy, maire à l'isthme de Tchoupitoulas; un colleur à nommer au Conseil-General, M. Jarvis, décédé récemment à bord de l'*Angelo Norvell* lors de l'épidémie de ce bateau et qui a succombé après un mois d'atroces souffrances, et deux de leurs aldermen au Conseil municipal, le qui quatrième et celui du cinquième ward. Il s'agit de pourvoir à ces différentes vacances, et c'est aujourd'hui que l'élection aura la nomination la plus importante est celle de voyer, et comme les candidats sont nombreux et bien soutenus le vote ne peut manquer d'être considérable, à moins toutefois que l'imminence du temps n'y mette obstacle. Les candidats qui brignent l'honneur de M. Dunbar sont tous des hommes de talent recommandables sous tous les rapports. Il serait donc difficile de prévoir le résultat du scrutin. Les électeurs de la 2e municipalité choisiront sans doute, parmi les divers aspirants, celui qu'ils jugeront le plus apte à remplir les délicates fonctions de voyer.

ELECTIONS DE DIRECTEURS.—C'est aujourd'hui que les commaires des institutions et après-midi [illegible] à faire ces directeurs—L'Association [illegible] des Cultivateurs de la Louisiane—La Banque de l'Union de la Louisiane—La Compagnie de Navigation d'Orléans—La Banque des Citoyens de la Louisiane.

STEAMER ATLANTIC.

Nous avons reçu des dépêches télégraphiques datées de la fin de janvier et relatives au nouveau steamer qui a quitté le port de Liverpool le 24 du mois dernier. Malgré la solidité de ce bâtiment et l'habileté de ses officiers, nous craignons fort d'avoir à enregistrer prochainement quelques sinistres qui frappent de stupeur tout le monde. Espérons encore cependant, car le steamer *Atlantic* n'aurait rien d'impossible à [illegible] à épuiser son approvisionnement de bois, il faut contre les ouragans qui se déchaînent à cette époque de l'année dans les latitudes septentrionales, il sera du recourir à voiles pour gagner le port le plus rapproché. Mais un gros steamer sous voiles file à peine trois nœuds à l'heure à cause de la faiblesse de sa mâture, de l'absence d'un beaupré, et des chaînes roues latérales a moitié immergées qui nuisent en grande partie l'impulsion donnée par les voiles. Il n'est donc pas impossible que le steamer soit encore sur l'Océan, mais il serait [illegible] pour faire cesser de vagues alarmes, [illegible] ensuite enfin de ses nouvelles.

THEATRE D'ORLEANS.—Ce soir, au théâtre d'Orléans, deuxième représentation de *La Vie de Bohême*, qui a obtenu partout nous un succès [illegible]. Il y aura foule.

LE COMPROMIS DANS LA PENNSYLVANIE.—Puisque toutes les législatures locales se sont déclarées en faveur du Compromis et [illegible] voyons que des résolutions conjointes ont été soumises au Sénat de la Pennsylvanie dont le but est d'approuver de la manière la plus expressive les lois de Compromis votées pendant la dernière session du Congrès. Ces résolutions ont pour substance que les mesures de conciliation et de paix consacrent le Compromis [illegible] les législateurs qui les ont conçues et adoptées; qu'il en serait désormais regardées comme un pacte entre le Nord et le Sud et que [illegible] dépendra le sort de l'Union; [illegible] les citoyens aimant leur pays, tous ceux dans les Américains de cœur et d'esprit, [illegible] l'abrogation d'aucune des lois de Compromis.

DELAWARE.—Les journaux du Delaware publient le discours d'inauguration de Wm H. Ross. La plus grande partie de ce message est consacrée à la question de l'esclavage, et le gouverneur exprime à ce sujet des vues pleines de [illegible] et de patriotisme. Il approuve complètement les lois de Compromis et espère qu'elles seront toujours respectées. Quant au Delaware il est toujours fait remarquer par son dévouement à l'Union et il ne manquera jamais à la fidélité que les Etats doivent à la Confédération.

RHODE-ISLAND.—CHARLES A. JAMES, démocrate a été élu sénateur des Etats-Unis par la Législature de Rhode Island.

SAN JUAN DE NICARAGUA.—Le steamer à vapeur *Director* arrivé de New-York à San Juan de Nicaragua, est arrivé dans la rivière de ce nom le 1er du mois dernier. Le steamer de guerre anglais *Albert* a quitté aux dernières dates San Juan.

A M. de la BRETONNE,
ci-devant Jacques de R....

Monsieur,—J'ai lu avec quelque surprise le préambule assez étrange dont vous avez fait précéder, dans l'*Orléanais*, votre feuilleton de rentrée, comme le dit si bien un spirituel critique dans le journal du soir.

Décidé à vous retirer le feuilleton de l'*Abeille*, dès les derniers jours de la saison théâtrale de 1850, j'ai longtemps hésité si je vous donnerais la véritable raison de cette mesure. Les relations qui ont existé entre nous depuis votre arrivée dans ce pays sont telles que je voulais à tout prix éviter de blesser votre amour-propre, en vous disant la vérité. Je me décidai donc à vous prier sur un ton fuyant, et à vous taire le véritable motif de ma détermination, motif parfaitement connu de vos collaborateurs. Malgré vos bonnes intentions, vous paraissez avoir été froissé d'une mesure que me commandait l'intérêt du journal, et quoique vous ne m'en ayez rien témoigné, vous évoquez aujourd'hui de souvenir d'environ deux mois de date et en appelez au public, qui n'y pensait plus et ne s'en soucie pas davantage.

Puisque vous m'y forcez, j'avoue ici que je ne vous donnai pas alors ma véritable raison. La voilà : c'est que vos articles de critique n'étaient dictés ni par l'impartialité, ni par la bienveillance envers les artistes ; c'est qu'ils n'étaient pas toujours écrits avec un sentiment rigoureux des convenances ; c'est enfin qu'ils déplaisaient à la majorité des lecteurs de l'*Abeille*, de ceux du moins qui fréquentent la salle d'Orléans.

Agréez, etc. G. F. WEISSE.

CONCRES.

Dans la séance du 23 janvier, plusieurs pétitions demandant l'abolition de la loi sur les esclaves fugitifs ont été déposées sur le bureau du Sénat sans discussion préalable, conformément à la ligne de conduite que les deux Chambres se sont imposées dès l'ouverture de la session. Le bill des spoliations françaises a été ensuite appelé et après un court débat adopté par 30 voix contre 26. Après une séance à huis clos de peu de durée, le Sénat s'est ajourné.

A la Chambre des Représentans, le bill pour encourager l'agriculture, le commerce et les manufactures, en accordant un lot de terre à chaque père de famille, aubit ses deux premières lectures. M. Johnson, du Tennessee, s'est prononcé en faveur du bill. Jusqu'ici, a-t-il remarqué, on a donné des terres aux soldats qui ont servi pendant nos guerres, à des corporations, à des écoles, à des collèges, à des hospices, à toutes sortes d'institutions publiques, en un mot, et le Congrès a bien fait; mais son œuvre était incomplète et il importe aussi de venir en aide à des citoyens chargés de famille qui sont prêts à cultiver le sol et qui ne demandent que le moyen de travailler. M. Hilliard, de l'Alabama, a parlé dans le même sens, il désire que les terres publiques soient littéralement données au peuple qui est appelé à les cultiver et à qui elles appartiennent en définitive. M. Carey, de la Pennsylvanie, a combattu vivement le projet de loi. Ce qu'il y aurait de mieux à faire serait de vendre toutes les terres publiques et de verser au trésor l'argent qui proviendrait de cette source. Avec ce revenu, le gouvernement pourrait entreprendre de grandes améliorations et éteindre une partie de la dette publique. Je ne prends pas, a dit M. Carey, l'engagement de voter contre le bill, mais je désire avant de voter, entendre toutes les explications que mes collègues ont à soumettre à ce sujet. Quant à moi, je persistera à croire, jusqu'à preuve contraire, que le meilleur usage à faire de ce revenu des terres est de l'employer à exécuter des améliorations urgentes et à répandre dans le pays les bienfaits de l'instruction gratuite. M. Brown, du Mississipi, a annoncé qu'il présenterait un amendement. M. Green, du Missouri, a fait un long discours où il a abordé tous les sujets excepté celui qui était en discussion. La Chambre fatiguée de toutes ces harangues, s'est empressée d'accéder à la requête de M. Bayly, de la Virginie, et s'est constituée en comité général pour délibérer sur le bill du district. M. Haymond a pris la parole pour défendre le secrétaire de l'intérieur et le chef du bureau des pensions. L'objet du bill, en le mettant, est d'allouer une certaine somme pour combler le déficit qui aura lieu pour l'année 1851. La discussion a principalement roulé sur la section portant que dès-maintenant les commis seront nommés proximativement pour servir au bureau du commissaire des pensions. M. McCernand, de l'Illinois, a présenté un bill pour réorganiser le département d'Etat. Une des sections du bill porte qu'il sera nommé un assistant secrétaire d'Etat et quatre chefs de bureau dont les devoirs sont définis. La dernière clause est relative à la suspension des agents des Etats-Unis à l'étranger qui s'absentent volontairement de leurs postes. Après d'assez longs débats provoqués par les différents articles de ce projet de loi, la séance du comité a été levée et la Chambre s'est ajournée.

Nouvelle-Orléans, le 1er Février 1851.

Les Medecins du dispensaire homœopathique de la Nouvelle-Orléans à M. le Redacteur de l'*Abeille*.

Monsieur,

Les sympathies de la presse orléannaise ne pouvaient manquer à l'homœopathie, ainsi du vrai, elle devait, pour son tribut à une doctrine, qui dégageant la lumière des ténèbres a rendu la science médicale à son ancien éclat antique et la ramena dans la voie de l'expérience pure.

Dans votre courte appréciation de la doctrine que nous professons, nous medecins du dispensaire homœopathique de la Nouvelle-Orléans, vous dites "le traitement qu'elle prescrit le plus simple, le moins dispendieux et souvent le plus salutaire, *en ce qu'il contrarie médicalement l'action de la nature*, est celui qu'ont adopté les fondateurs du dispensaire." Comme a nous est confié le dépôt sacré des principes de notre doctrine, que toutes les assertions qui leur sont contraires doivent être combattues et détruites pour que plus tard nul ne s'en prevale contre eux, nous prenons la liberté de vous dire que jamais la méthode homœopathique ne contrarie d'une manière quelconque la nature, qu'essentiellement positive, elle repose sur la solution du problème fondamental de trouver le rapport de spécificité entre le médicament et le mal, et qu'elle [illegible] depuis 1796 ce grand et invariable principe, *pour guérir d'une manière douce, prompte, certaine et durable, il faut choisir dans tous les cas de maladie un médicament qui produise de lui même des souffrances les plus analogues à celles qu'il doit guérir. (similia similibus).*

Cette loi d'harmonie d'appropriations est notre seul criterium, tandis que l'ancienne école que nous avons tous desertée a cause de son impuissante nullité obéit à la fausse loi des contraires (*contraria contrariis*); il existe donc entre les deux doctrines un abîme infranchissable, toute alliance entre elles est donc impossible; voilà le reproche qui nous est adressé, et le replacer dans toute estimable [illegible] la médecine homœopathique sur son vrai piédestal.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de notre gratitude, pour vos sentiments favorables à notre dispensaire, vos vœux sont pour nous du plus heureux augure, et nous comptons sur la généreuse coopération de tous ceux pour qui la charité n'est pas un vain mot.

Agréez, monsieur, l'expression de notre considération la plus parfaite.

Le Président du dispensaire homœopathique de la Nile-Orléans,
TAXIL, D. M.

MASSACHUSETTS.—ROBERT RANTOUL, démocrate, a été élu sénateur au Congrès par les deux Chambres du Massachusetts.

Chronique Locale.

AFFAIRE D'HOMICIDE.—Après une instruction qui a duré quatre jours, le recorder Caldwell a rendu devant la Cour de District, C. W. Evington, accusé d'avoir tué F. P. Byrd.

1RE COUR DE DISTRICT.—John Rieley, George Roberts, Donald D. Monroe, Eugène Reynolds, Patrick Connuere, John Jones, James Conerove, Thomas Smith, Alexander Cummings, Henry White, John Connes et Peter Hinter, ont tous été condamnés pour vol à un an de travaux forcés au pénitentiaire.

—O. F. Kirkwick, accusé d'instruments pour fabriquer de la fausse monnaie, a été condamné à quatre ans de travaux forcés.

—John Darley a été envoyé devant la 1re Cour de District pour vol.

—John J. Jones a été arrêté pour vol d'huîtres. Il a été interrogé ce matin.

—John Martin a comparaissant samedi devant le recorder Caldwell, sous la prévention d'avoir mis le feu à la maison de la rue des Magasins. L'instruction aura lieu demain.

—James Rogers et J. McMullen, accusés d'escroquerie, ont été envoyés devant la 1re Cour de District.

ADJUDICATION DE DEUX MILLIONS DE RENTES.

Aujourd'hui a eu lieu, au ministère des finances, la vente de deux millions de rentes provenant des caisses d'épargne et du cautionnement de Lyon, dont l'adjudication n'avait pu avoir lieu le 23.

Une foule considérable remplissait la salle d'adjudication; on savait que plusieurs soumissionnaires allaient se présenter et on attendait à une concurrence sérieuse.

Avant l'ouverture de la séance, des discussions assez animées étaient engagées sur les derniers incidents parlementaires, et on semblait craindre que les prix de soumission ne s'en ressentissent. Cependant on disait que la haute banque désirait vivement que l'adjudication n'eût pas lieu au profit du comptoir national d'escompte, et on supposait que des soumissions élevées pourraient bien être déposées dans le but d'évincer le concurrent redouté. On racontait à ce sujet que le succès obtenu par M. Pinard, représentant du comptoir national, auprès de quelques capitalistes anglais, avait très fort ému la maison Roth-Child de Londres, et que l'un des chefs de cette maison était immédiatement parti pour Paris; on racontait aussi qu'on avait cherché à déprécier à Londres l'opération du comptoir, en faisant offrir à perte des titres provenant de la compagnie formée par les soins de celui-ci.

A midi, M. le ministre des finances a ouvert la séance, et après la lecture du décret autorisant la vente des rentes et du cahier des charges, il a engagé les soumissionnaires à déposer leurs soumissions.

M. Mercier de Nerville, receveur général de la Somme, régent de la banque de France, associé de MM. Fontenillat, receveur général de la Gironde, régent de la banque de France, de Germiny, receveur général de la Seine Inférieure, régent de la banque de France, et de M. Guilhem, receveur général du Nord, a déposé une soumission au nom de la réunion des receveurs généraux de France.

M. Jaume de Rothschild, associé de MM. Antony de Rothschild de Londres et de M. Anselme de Rothschild de Francfort, a déposé une soumission au nom de MM. Rothschild frères.

M. Bieux, directeur du comptoir national d'escompte, assisté de M. Pinard, sous-directeur, a déposé une soumission au nom des souscripteurs réunis par le comptoir national.

Cette dernière soumission ne concernait que les rentes 5 0/0. Les deux dernières étaient afférentes aux rentes 5 0/0 et 3 0/0.

M. le ministre des finances a ouvert les soumissions dans l'ordre où elles avaient été déposées.

La lecture de la première a été accueillie par les marques d'un vif étonnement. Elle contenait offre de 94 66 pour le 5 0/0, et de 56 60 pour le 3 0/0.

M. de Rothschild frère offraient 94 50 pour le 5 0/0 et 56 50 pour le 3 0/0.

Enfin le comptoir national offrait 9 3 pour les 5 0/0.

En conséquence, M. Lemercier de Nerville, représentant la réunion des receveurs généraux de France, a été déclaré adjudicataire des 1,843,547 fr. de rentes 5 0/0, et des 493,817 fr. de rentes 3 0/0.

La foule s'est écoulée au milieu d'une vive agitation, et un furieux steeple-chase de cabriolets et de voitures de tous genres s'est précipité dans la direction de la Bourse.

NOUVELLES A LA MAIN.

PARIS, 2 janvier.

M. C.... est connu dans le monde pour un excellent et très aimable homme, mais surtout pour être extrêmement procéssif : le papier timbré fait son bonheur, sa vie s'écoule dans les etudes d'avoués, et il prétend que tous les rois jusqu'à César et de Charlemagne ne sont rien à coté de ceux des huissiers; c'est lui qui, ayant reçu une invitation à dîner, fit enregistrer la lettre et envoya une signification à l'amphytrion, qu'une affaire imprévue avait forcé de partir pour un voyage subit, sans donner son repas.... Il y a quelques jours, M. C.... se présente chez le fameux carrossier.

—Combien ce coupé !

—Trois mille sept cents francs.

—C'est cher !.... Mais si vous consentez à me faire une remise, je le prends.

—Cela dépend, monsieur; de combien exigez-vous cette remise ! ....

—Oh ! une remise ordinaire et proportionnée, bien entendu, a l'objet que j'achète.

—C'est convenu, monsieur; rapportez-vous-en à moi; vous serez content.

Le marché fut écrit en deux lignes, et hier le carrossier amenait à M. C.... l'élégant coupé qu'il avait acheté.

—Fort bien ! dit notre homme.... Et la remise ! ....

—Elle sera de sept pour cent, monsieur, pourvu que vous payez comptant.

—Qu'est-ce à dire ?.... Où voulez-vous que je place cette voiture !.... Quand un fourgon vient un manchon, ne donne-t-il pas le carton pour le serrer !

—Eh bien ?

—Eh bien ! nous sommes convenus que vous me feriez une remise pour une bonne. Voici votre écrit, et cela regarde maintenant la justice.

Une signification vient d'être lancée: les huissiers se frottent les mains, le tribunal de commerce signifie *condamnants*.... et Me P.... avocat célèbre, s'écrian ce matin, en caressant son Code :

—Vous en coupe que nous mènerons en poste, s'il ne vente pas !

Ce qui n'empêche pas le demandeur d'avoir déjà versé, tout à l'heure, trois cents francs de consignation, pour les premiers frais de route.

—Toutes les mères de famille connaissent le numero 7, de la Cité Trévise, où, chaque jour, le savant professeur *Levy* captive l'attention de ses gentilles élèves ; il entre dans sa méthode de faire corriger les devoirs par les jeunes filles elles-mêmes ; ainsi, après avoir fait une dictée, il en épelle tous les mots à haute voix ; chacune écoute sur son cahier et marque, d'une croix, les fautes qu'elle a commises, après quoi M. *Levy* fait faire, tout haut, ce qu'il appelle *la confession orthographique*. L'autre jour, j'assistais au cours, qui m'intéresse comme père et comme observateur.

—Que celles qui ont trente fautes se lèvent, dit le professeur après avoir fait son opération.

—Cinq jeunes filles se dressèrent en rougissant comme des cerises de Montmorency.—Que celles qui en ont vingt-quatre.—vingt-trois ....vingt-deux....et ainsi de suite jusqu'à une.... Tout le charmant petit troupeau s'était successivement levé et c'était plaisir à voir, que toutes ces jolies têtes d'enfants accouant leurs gracieuses chevelures et riaient naïvement dans l'aveu de leur ignorance élémentaire.... Une seule petite fille, la plus jeune, ne s'était pas levée et l'excellent professeur en chante de ses progrès, avait déjà commencé une phrase laudative à son adresse.

—Une seule de vous est restée assise, dit-il ....—c'est donc à elle qu'appartient la lithographie, promise à la plus savante ....

—Mais, monsieur, j'ai des fautes, s'écria soudain la pauvre petite.

—Ah ! .... et pourquoi ne vous êtes vous pas levée *à trente* ? ....

—Monsieur, c'est que j'en ai quarante-huit ! ....

Elle eut une image de consolation.

—M. Dupin qui assistait hier à la représentation de l'*Enfant prodigue*, voyant le bœuf Apis qui revenait pour la seconde fois en scène, lui quatrième acte, s'écria :

—Voici un dîner complet ! .... Deux entrées de bœuf ! .... En poisson, j'ai *Musset* à la sauce *Robert*, et pour dessert une corbeille de *Plancakes*.

Ne comprenant pas cette dernière *nécrologie* je courus chez le pâtissier Rollet, du passage de l'Opéra, qui me servit des petits pudding d'Olivier, qui sont connus, dans le vocabulaire culinaire, sous la gracieuse dénomination de *plancakes*.... Avis aux mangeurs de *solitaires*.

—Hier soir, chez Tortoni, M. B.... qui, chacun sait, est sourd comme un manche de couteau, ce qui ne l'empêche pas d'être fort amateur, disait :—La dépréciation de l'or ne peut rien faire à ma bourse, car je suis tout-à-fait *prêté de toute*.... Ce qui me surprend, ajoutait-il, c'est de voir que l'on ait choisi précisément le règne des Bonaparte pour amoindrir les napoléons ; il est vrai que ceux d'aujourd'hui n'ont pas la prétention d'avoir la même valeur que ceux d'autrefois.

—Mme H...., notre nouvelle amie, lisant dans le *Moniteur* les tables statistiques de l'année 1850, remarquait avec perspicacité que, cette année, il n'était marié plus de femmes que d'hommes.

On sait que cette dame, assez haut placée, est sans cesse assiégée de demandes de dépêches diplomatiques qui l'ennuie fort. Hier, obsédée par une foule de solliciteurs qui remplissaient son antichambre, elle s'écriait avec douleur : Mon Dieu ! que la position de femme publique, est désagréable ! Je n'ai pas un moment à moi !

Et elle donna ordre de congédier.

—Toutes les associations fraternelles de gargotiers deuxième ne sont pas encore mortes. Il en existe une à la barrière de.... qui *barcotte* tout doucement, pour nous servir d'une expression démocratique et tricoteuse. La société se fournit chez un boucher du faubourg du Temple dont les gigots et la rôjouissance n'ont pas d'opinion.

Le boucher a été payé assez exactement pendant deux ou trois mois ; mais ces jours derniers, le frère caissier des cuisiniers proposa de solder la dernière fourniture avec un billet de la société. Le boucher accepta, et le lendemain on lui envoya un effet à trois mois, portant en tête le triangle égalitaire.

Le marchand de colériques aurait préféré la signature de M. Garat, mais comme M. Garat est un aristo, il n'était pas bien sûr qu'il voulût garantir le triangle de sa grille.

Le boucher retourna donc le billet aux cuisiniers en disant que le triangle comme il ne voulait pas se brouiller avec eux, il leur écrivit :

" Messieurs les citoyens,

"Mon escompteur refuse votre papier parce qu'il porte un triangle à trois faces ; je vous prie donc de m'envoyer un autre effet avec un triangle carré.

"Salut et Fraternité."

—Le concierge d'un de nos amis a l'habitude de déjeûner au café au lait, comme il convient à la directrice d'une porte de 600 francs et de quinze bûches par an. La bonne dame est fort difficile sur la qualité du lait ; aussi passe-t-elle avec un grand soin l'inspection du demi-litre quotidien qui constitue ce qu'elle appelle sa *goutte de calo*.

Ce matin, à 7 heures, la laitière apporte la provision ordinaire, la portière, en traversant la crème, trouve un petit poisson qui frétillait gaillardement dans la casserole.

—Ah madame Potard, c'est pas gentil de votre part, s'écrie la portière.

—Quoi donc qu'il y a !

—Fardi ! il y a de l'eau dans votre lait; regardez cette ablette.

—Une ablette ! Tiens c'est vrai.

—Vous voyez bien que vous mettiez de l'eau dans votre marchandise.

—Pas une seule goutte. L'ablette est toute peute, c'est un poisson de lait.

Mme A. B .... est à la fois d'une avarice sordide et d'une costentation ridicule. Elle joue quelques fois à des personnes de sa connaissance la mauvaise tour de les inviter à et dîner pour un plat de haricots mangeur ordinaire. Un jour, cependant, elle fit servir à une dame invitée une demi-douzaine d'huîtres, et quand cette même dame tendit son assiette pour en avoir sa part d'un morceau de bœuf aux carottes, Mme A. B.... repousse l'assiette en disant :

—Ne mangez pas de cela, ma chère, je viens de faire mettre sur le gril, tout exprès pour vous, une côtelette de mouton.

Cette même dame va passer l'été dans une maison de campagne aux environs de Paris, et prétendant toute la belle saison elle se réduit au régime alimentaire des haricots. Voilà pour l'économie. Pour l'ostentation, à six heures précises elle fait sonner la cloche à grandes volées pour faire croire à son voisinat qu'elle a chaque jour table ouverte et que de nombreux amis viennent dîner chez elle.

Mais les voisins ne sont pas dupes des apparences et les indiscrétions de la cuisinière les eut mis au fait.

Quand ils entendent la cloche, dit-on de tous côtés.

—Ah ! voilà qu'on sonne les haricots de Mme A. B....

UN FEUILLETON PARLÉ.—Messieurs, que diriez-vous de la *Dame de pique* ?

—Elle m'a rendu heureux comme un *roi*.

—Moi, j'enverrai ma *carte* aux auteurs.

—Moi, je garde à *carreau*.

—D.... (*prenant son chapeau.*) Messieurs, je suis votre *valet* : il faut n'avoir pas de *cœur* pour faire d'aussi détestables calembours !

—On lit à la quatrième page de la plupart des grands journaux :

"Le plus beau présent qu'on puisse offrir pour étrennes, c'est un billet de la loterie de quatre millions de francs ! ...."

Il est possible que ce soit un bel *avenir*; mais quant au *présent*, c'est une autre paire de numéros.

—Une grande dame de beaucoup d'esprit disait dernièrement à propos de l'éloignement que montrent de plus en plus les jeunes gens pour le sexe mondé :

—L'on fait des *chevaliers* de la Légion-d'Honneur, ne vaudrait-il pas mieux que l'on fît des *chevaliers ..... français* !

, Dans la *place du Palais-Royal*, le *Monsieur qui suit les femmes*, il y a entre autres un mot qui nous a paru très joli, c'est lorsque Dermont dit à Duchemin :

—N'êtes-vous pas représentant ?

—Je n'ai pas cet honneur, répond Duchemin ....

—Que cette étonnant, répond l'autre; je le suis bien moi !

La plupart des nouveaux et nombreux chevaliers de la Légion-d'Honneur, s'ils se rendaient justice, ne pourraient-ils pas dire la même chose à ceux de leurs amis, qui n'ont pas encore franchi le Calvaire.

DANS UNE GARGOTTE.—Garçon, un couvert.

—Il n'y a pas de garçons, il n'y a que des citoyens.

—Alors, citoyen traiteur, donnez-moi un citoyen civet, une citoyenne chépine, du citoyen fromage, et la citoyenne caste à payer.

Le consommateur mangea, soda et partit sans laisser un citoyen sou au citoyen gargot qui le traita de citoyen paresse.

"A trois lieues de Bristol, dit M. M.... au moment où le convoi franchissait la lisière d'une forêt, quatre brigands sortirent d'un taillis voisin, arrêtèrent la locomotive, firent descendre tous les voyageurs, et détachèrent tous les wagons. La mécanicien fit, le lendemain, un rapport de cette aventure. La justice est à la poursuite des quatre misérables."

Le peintre L...., que cette histoire impressionna vivement, est allé, le même soir, la raconter à quelques amis du café Tortoni.

—Monsieur D.... a un enfant externe à un collége de Paris. Un jour, au lieu de travailler, il s'amusait à jouer dans le salon de son père.

—Arthur, lui dit un ami de la maison, tu ne travailles pas à tes devoirs, cela te vaudra des pensums.

—Je dirai que je les ai oubliés.

—Oui, mais on ne l'écouterai pas et tu aura puni.

—Tiens ! et papa qui dit toujours que Mme X.... a oublier ses devoirs ! On ne lui donne pas de pensums à elle !

—Deux hommes politiques de nuance contraire, ami autrefois, aujourd'hui ennemis intimes, dînaient de compagnie dans une maison tierce. Pendant le dîner, on s'était abstenu de parler politique, mais au dessert, les langues se délièrent et nos deux personnages ne se tardèrent pas à s'entreprendre et à se renvoyer les épithètes les plus malsonnantes, au point que l'un d'eux prit sa canne, le chapeau d'un autre, et s'esquiva.

—Pourquoi donc, Madame, demande quelqu'un à la maîtresse de la maison, roulniez-vous ces deux messieurs ! .... Ils ne peuvent se regarder en face.

—Je le sais bien, répondit la dame, aussi je les avais placés l'un à côté de l'autre, pour qu'ils ne puissent se voir que de profil.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI SOIR, 1er FEVRIER.

Les opérateurs de cotes attendent les dernières avis d'Europe, et les ventes de la journée n'ont été que de 3,000 balles. Nous cotons Low-middling à Good middling, 18 @ 13 cts la lv.

Les provisions sont en demande. Le porc tend à la hausse. 400 barils mess ont été faits à $13, 300 barils prime à $11 le baril. Le lard fume se vend facilement, 7 cts pour les épaules et 7¾ cts pour les plats côtés. Environ 550 barillets de graisse ont été vendus aujourd'hui à 8 cts.

Le whiskey se vend par petits lots, 28 @ 28½ cts la gallon.

Le change s'améliore. Sterling, 108¾ @ 107¾.—Paris, 5 f. 31½ @ 5f 25—Trites sur New York à 60 jours, 2¾ @ 3 p. cent d'escompte—A vue, 1¾ @ 2 p. cent d'escompte.

Le fret a baissé. Un navire anglais a été frété aujourd'hui pour Liverpool à 9/16 d. et un pour Trieste à 1½ cts la liv. de coton.

M. le Redacteur de l'*Abeille* :

Connaissant la véritable impartialité de votre journal, je vous prie d'y insérer la lettre suivante, écrite en espagnol, qui a été adressée au *Courrier de la Louisiane* (a deux faces selon les uns et adorateur du soleil selon moi) et que celui-ci n'a pas encore voulu publier jusqu'à ce jour, (ni même répondre aux demandes qui lui ont été faites) soit peut-être par ignorance de la langue espagnole ou par un peu d'égoïsme accompagné d'une bonne dose d'ours.

J'ai l'honneur d'être,

PEDRO HARPON.

Señor Redactor del *Correo de la Luisiana*.

GRAND PRAIRIE, 25 ENERO 1851.

Permitame que le haga algunas preguntas sobre un asunto que me interesa como hombre amigo de la verdad.

Viviendo yo retirado de esa ciudad (en un hacienda) y no conociendo al General Paredes ni puesto nunca los pies en la Republica Mejicana, no sabiendo mas noticias de las que publican los papeles francesas de esta ciudad como sea el *Franco-Americano* de 1849 y el *Correo de la Luisiana*, de ollyos periodicos siempre he tenido abonado, quisiera que Vd. me dijese en cuales debo yo dar credito, si en los periodicos de 1849 ó si en los de 1851; y para prueba que esta mi pregunta es bien fundada tenga Vd. la bondad de leer lo que dice el *Franco-Americano* de 21 de setiembre de 1849, hablando de la muerte del General Paredes, como asimismo el de 26 de diciembre (los cuales remito) del mismo año el que confirma la muerte de dicho General.

Una de doz, ó el General Paredes resucito ó los periodicos de esta ciudad en 1849, publicaron una mentira ó si los dichos periodicos publicaron verdad, el General que Vd. publicó (en la parte inglesa) haber llegado á esta ciudad en el dia 23 del corriente, no es el General Don. Mariano Paredes y Arrysga, el ex-presidente de la Republica Mejicana y principal gefe del jaulo y invincible partido Monarchico.

Yo tengo empeño de saber la verdad, Señor Redactor, por que me recuerdo que todos los con aquella Republica, fueron debidos en parte á ese mismo general que juró ir hasta Washington con su formidable ejercito á plantar el pabellon mexicano.

Soy de Vd. &c.
UN ABONADO.

MUNICIPALITE No 2.
Candidat pour voyer,
L. SURGI.

MM. A. B. ROMAN,
J. L. WIBRAY,
B. BOULONT,
Directeurs actuels de la Banque des Citoyens de la Louisiane, seront de nouveau soutenus comme tels par un grand nombre d'actionnaires à l'élection de lundi prochain, 3 février.

Les habitans desirant faire leurs provisions annuelles de marchandises sèches sont priés de voir chez **C. M. Simpson, rue du Canal**, où ils trouveront un assortiment complet des marchandises pour habitations et menages ainsi que des nouveautés à des prix plus réduits que dans aucun autre magasin.

DE L'AUDITEUR.
Bayou-Rouge, 27 janvier 1851.

Avis—Les Collecteurs de l'Etat pour l'année 1849, dont les noms suivent : [illegible] Ayant manqué à payer le montant de leur cotisation, ont été déclarés en défaut, et leurs propriétés ont été saisies et vendues pour le paiement de ce qui est dû à chacun d'eux comme suit, savoir : [illegible]

On nous prie d'appeler l'attention des entrepreneurs, quincailliers, marchands de la campagne, et autres que cela peut concerner, sur la vente d'un magasin de quincaillerie qui aura lieu au No 189, rue de la Vieille Levée ; la vente est sans réserve. Elle commencera aujourd'hui lundi, à dix heures du matin, et continuera les jours suivans à la même heure, jusqu'à ce qu'on ait disposé de tout le magasin. On pourra se procurer des catalogues au bureau de N. Vigeid, encanteur.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

—EXPEDIES.—

Steamship Globe, Thompson, pr Brazos Santiago.
Steamer J. L. McLean, Scull, pr Montgomery.
Navire Riverdale, Maxwell, pr Liverpool.
Ulland, Walcher, pr Brême.
Princes P. Bage, Robson, pr New-York.
Puena Viera, Howard, pr New-York.
Wm A. Cooper, Lincoln, pr Boston.
Emma Field, Snow, pr Liverpool.
Galena, Leavitt, pr New York.
Barque Ines, Ibeas, pr Gibraltar.
Helen & Frances, Davis, pr Boston.
Warren, McLallan, pr New-York.
Goel